



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



FONDS
locaux de solidarité FTQ

En partenariat avec la
Fédération québécoise des municipalités (FQM)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Un nouveau fonds de 900 000 \$ pour soutenir les entreprises de la MRC d'Abitibi-Ouest

La Sarre, le mercredi 11 octobre 2023. – La MRC d'Abitibi-Ouest, le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et les Fonds locaux de solidarité FTQ sont fiers d'annoncer la création d'un fonds de 900 000 \$ visant à soutenir les entreprises œuvrant sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

La mise en place du nouveau fonds local de solidarité (FLS) a été confirmée cet avant-midi en la présence de monsieur Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie, de madame Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest, de monsieur Jaclin Bégin, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest et de monsieur Éric Desaulniers, directeur général de la société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ.

Le FLS a comme objectif d'accélérer la réalisation de projets de démarrage, d'expansion et d'acquisition d'entreprises sur le territoire de la MRC. Sa mise sur pied est rendue possible grâce à la participation des Fonds locaux de solidarité FTQ avec un crédit variable à l'investissement de 750 000 \$, de la FQM contribuant pour un montant de 100 000 \$, ainsi que de la MRC d'Abitibi-Ouest pour une somme de 50 000 \$.

« Notre gouvernement s'appuie sur le milieu des affaires de toutes les régions pour soutenir la vitalité de l'économie du Québec. La mise en place d'un FLS dans la MRC d'Abitibi-Ouest témoigne de notre volonté de travailler avec nos partenaires pour fournir aux PME des leviers de développement efficaces, adaptés et qui tiennent compte des réalités locales », a déclaré monsieur Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie, ministre responsable de la Lutte contre le racisme et ministre responsable de la région de Laval.

« Notre région regorge d'entreprises innovantes à fort potentiel de croissance. Pour faciliter leur démarrage et encourager leur essor, nous devons mettre à leur disposition des mesures qui favoriseront leur progression. L'établissement d'un FLS dans la MRC d'Abitibi-Ouest envoie donc un message positif à nos entrepreneurs », a mentionné madame Suzanne Blais, député d'Abitibi-Ouest.

« À titre de porte-parole des régions, la FQM est heureuse de participer de façon concrète au développement local et régional de la MRC d'Abitibi-Ouest. Depuis plus de 30 ans, la FQM et le Fonds de solidarité FTQ entretiennent une collaboration fructueuse qui a notamment permis la création du réseau des FLS. Nous sommes fiers de ce partenariat qui contribue à la création d'emplois et par conséquent, à

la vitalité de nos régions », a déclaré monsieur Jaclin Bégin, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest et représentant de la FQM.

« Plus particulièrement pour notre territoire, cette entente financière vient s'ajouter à notre Fonds local d'investissement, ce qui nous permettra maintenant d'offrir des prêts allant jusqu'à 250 000 \$ par projet. De plus, ce partenariat nous permettra de supporter financièrement davantage d'entreprises qui contribuent grandement à l'essor économique de notre région en offrant des emplois de grande qualité à la communauté d'Abitibi-Ouest. Pour les entrepreneurs de la MRC et son économie, cela représente une excellente nouvelle ! », a ajouté monsieur Jaclin Bégin.

« Issu d'un partenariat unique entre le Fonds et la FQM en 1991, le réseau des FLS contribue chaque jour à la vitalité socioéconomique de nos communautés en investissant dans les petites entreprises locales québécoises. C'est près de 6 000 projets d'entreprise qui ont été financés par le réseau des FLS depuis plus de 30 ans. Nous sommes fiers d'accueillir la MRC d'Abitibi-Ouest parmi notre réseau qui compte 97 FLS partout au Québec », a poursuivi Monsieur Desaulniers de la société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ.

Le FLS, par son effet de levier, complétera le financement des projets d'entreprises du territoire. Il permettra aux entrepreneurs d'accéder à d'autres sources comme un prêt conventionnel d'une institution financière, une subvention, une mise de fonds ou un autre capital d'appoint. Le montant maximal des investissements qu'une entreprise peut recevoir du FLS est de 100 000 \$.

Pour plus de détails, communiquez dès maintenant auprès du centre de service aux entrepreneurs de la MRC (<https://developpement.mrcao.qc.ca>).

-30-

Sources : Denis Beauregard
Conseiller en communication
MRC d'Abitibi-Ouest
819 339-5671, poste 240

Marie-Ève Dion
Conseillère en relation de presse et relations publiques
Fédération québécoise des municipalités (FQM)
418 563-5977

Patrick McQuilken
Conseiller principal aux relations de presse et aux communications
Fonds de solidarité FTQ
514 703-5587